

## Fourniture des documents

Délai d'attente :

Le délai d'attente varie en fonction du lieu de provenance du document.

- France métropolitaine : entre quelques jours et plusieurs semaines
- Etranger : délai pouvant atteindre 2 mois.

Durée du prêt : la bibliothèque prêteuse fixe la durée et les modalités de prêt. **ATTENTION : la durée de prêt doit impérativement être respectée.**

Le prêt peut être autorisé à domicile ou seulement en **consultation sur place** (dans les locaux de la bibliothèque).

**Consultation sur place** : thèses, mémoires, numéros spéciaux de périodiques, livres anciens, livres rares ou en mauvais état, ouvrages provenant de l'étranger, tout autre document à la demande de la bibliothèque prêteuse.

## Tarifs

### Documents originaux

Bibliothèques de l'UAG	Gratuit
France	7 €
Etranger (hors Grande Bretagne)	15 €
Grande Bretagne (BLDSC)	24 €

### Photocopies d'articles (tarif par tranches de 50 pages)

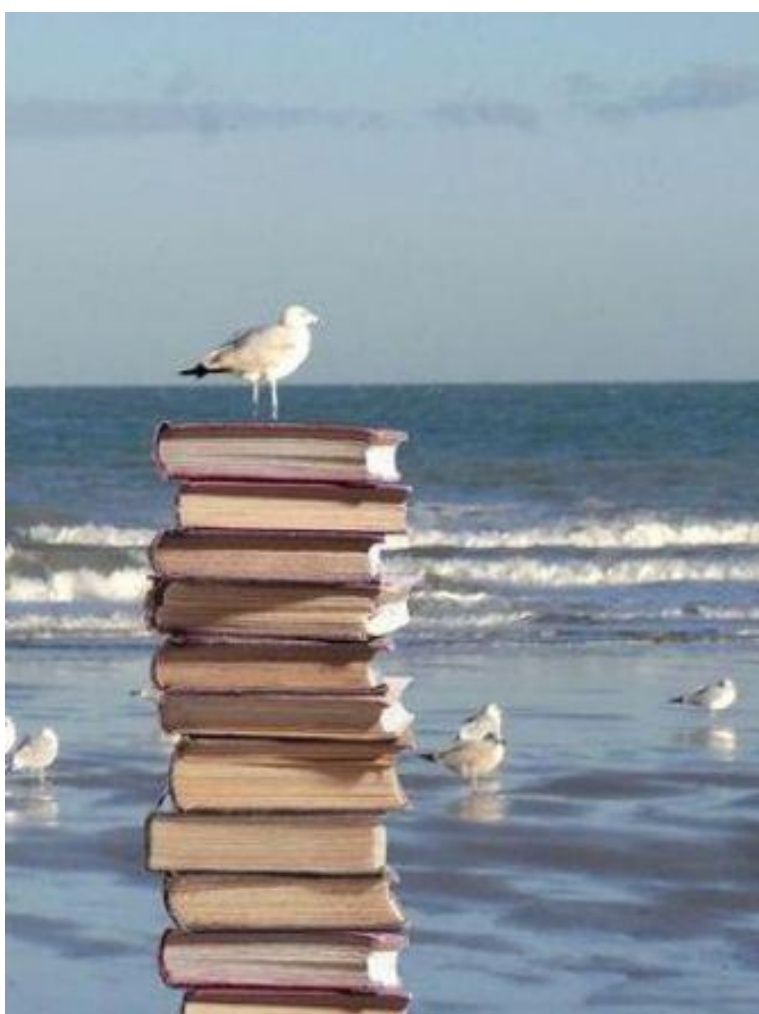
France	6 €
INIST	10 €
Grande Bretagne (BLDSC)	12.50 €

- \* Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre du ;  
**Régisseur de recettes et d'avances de la BUAG**

Le PEB à la



Prêt entre bibliothèques

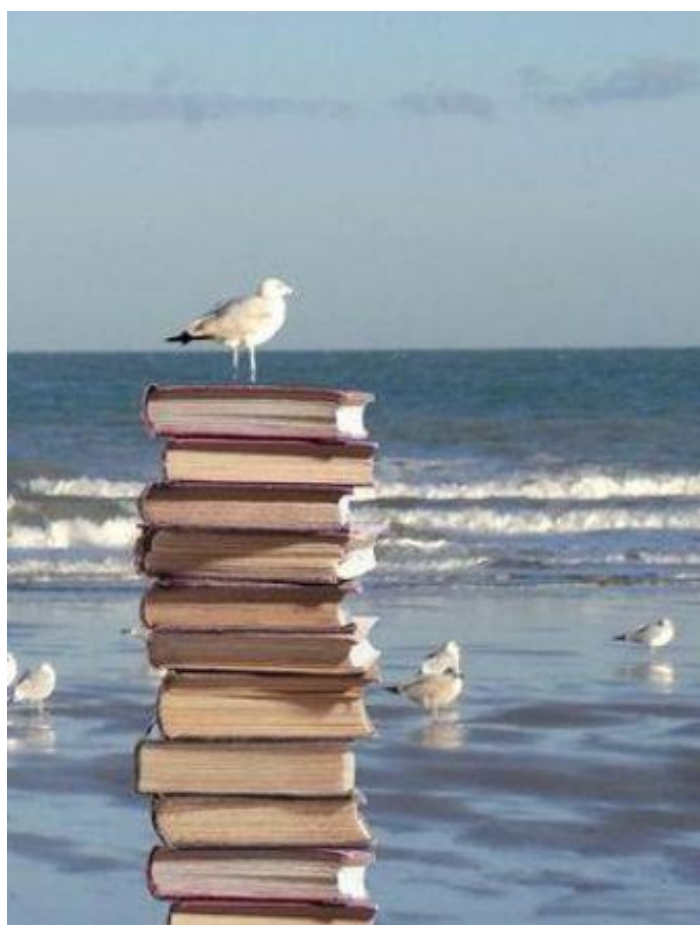


15/10/2012

# Le PEB à la



# Prêt entre bibliothèques



## Quand ?

Du lundi au vendredi  
De 7h30 à 17h

## Qui ?

Jeanne Arjounin (responsable)

## Nous contacter :

☎ 0590 89 12 39

📠 0590 91 04 43

✉ [jeanne.arjounin@chu-guadeloupe.fr](mailto:jeanne.arjounin@chu-guadeloupe.fr)

## Le service du PEB

Le service du PEB permet de faire venir des livres, des thèses et des copies d'articles de périodiques conservés dans d'autres bibliothèques françaises ou étrangères.

Le service PEB de la bibliothèque universitaire des Antilles et de la Guyane est accessible à tous les usagers inscrits, titulaire d'une carte validée à l'accueil de la BU.

**ATTENTION** : il s'agit d'un **service payant** (consulter les tarifs ci-après), le document reçu et non consulté sera systématiquement facturé au lecteur.

Ce service est gratuit entre les bibliothèques de l'UAG.

## Faire une demande de PEB

Avant de solliciter le service du PEB, vérifiez que le document souhaité ne figure pas dans les collections de la bibliothèque.

Pour effectuer une demande de PEB, deux possibilités :

- Remplir un formulaire papier directement au **bureau du PEB**
- Remplir un formulaire en ligne à partir de notre **site web** :

<http://buag.univ-ag.fr>

Cliquez sur : Services ↙

le Prêt entre bibliothèques ↙

le formulaire en ligne ↙

Une demande en ligne est prise en compte dès lors que vous recevez un accusé de réception du service.